

Paris, le 3 août 1993

**NOTE**

**à l'attention de Monsieur le  
Président de la République**

**S/C de Monsieur le Secrétaire Général**

**A/S : Conseil Restreint du 4 août - Afrique**

**1 - RWANDA**

A - La date de la signature de l'accord de paix négocié depuis un an entre le gouvernement rwandais et le Front patriotique rwandais (FPR) a été fixée au 4 août.

Cet accord porte sur l'instauration d'un état de droit, le partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement de transition à base élargie, la formation d'une armée nationale avec intégration des éléments du FPR et le problème des réfugiés rwandais. Est prévue également l'organisation d'élections dans un délai de 22 mois.

Enfin, il est demandé aux Nations Unies de mettre en place, dans un délai de 37 jours après la signature de l'accord, une force internationale neutre. Ce point est un élément essentiel de la mise en oeuvre de l'accord de paix. Il conditionne en effet le départ des deux compagnies françaises maintenues à Kigali et l'installation du gouvernement de transition dans la capitale où le FPR entend faire venir un bataillon de 600 hommes pour assurer sa propre sécurité.

Cependant, la création par l'ONU de cette force est loin d'être acquise. La Russie, pour des raisons financières, y est opposée et la Grande Bretagne et les Etats Unis ont fait part de leurs réserves.

Cette force pourrait être remplacée par le Groupe d'Observateurs Neutres (GOMN) actuellement sur place, qui serait élargi et "chapeauté" par les Nations Unies. C'est une idée américaine que le gouvernement rwandais et le FPR ont déjà acceptée.

B - La signature de l'accord d'Arusha ne peut qu'être accueillie favorablement par la France qui a, depuis 1990, encouragé la recherche d'une solution négociée au conflit et préservé la stabilité du Rwanda notamment par la mise en place :

- d'un détachement de deux compagnies (Noroît) pour assurer la sécurité de nos ressortissants ;

- d'un détachement d'assistance militaire et d'instruction (DAMI) d'une centaine d'hommes auprès de l'armée rwandaise.

C - La signature des accords de paix le 4 août devrait nous conduire en ce qui concerne la présence militaire française au Rwanda :

- à replier au plus vite, et dans un premier temps à Kigali, parce que leur mission de soutien à l'armée rwandaise sur la ligne de front deviendra sans objet et pour des raisons de sécurité, les éléments du DAMI présents dans le nord du pays notamment sur les sites de Gabiro et de Mukamira (isolés et exposés) ;

- à maintenir le détachement Noroît à Kigali, conformément à l'accord, tant que la force internationale (ou le GOMN élargi et encadré par les Nations Unies) n'est pas déployée ;

- à envisager, si les deux parties s'accordaient pour qu'un bataillon FPR soit mis en place à Kigali avant la force internationale, le

retrait immédiat, comme le demande le Ministère de la Défense, de nos deux compagnies pour éviter tout risque d'affrontement.

D - Enfin, la signature de l'accord d'Arusha devrait, sur le plan politique, provoquer une intensification de nos contacts avec le FPR qui jouera un rôle important dans le gouvernement de transition.

## 2 - CONGO

A - Le Ministre de la Coopération rentre de Libreville où, avec le Président Bongo, il s'est entretenu avec les différentes parties congolaises et le Général Ngollo, médiateur désigné par le Président Lissouba, pour tenter de sortir de la crise née de la contestation du résultat des élections législatives.

La méfiance reste grande entre la mouvance présidentielle et l'opposition. Le Président Bongo va cependant poursuivre sa médiation qui risque d'être longue. Nous l'y encourageons.

Les éléments de compromis suivants ont été avancés :

- acceptation des résultats du premier tour ;
- annulation et reprise du deuxième tour ;
- constitution d'un gouvernement d'union nationale.

B - En ce qui concerne l'affaire pétrolière, le dossier pourrait enfin évoluer. Le Président Lissouba, par lettre adressée au Ministre de l'Industrie, M. Longuet, a fait savoir que les accords passés avec OXY étaient caducs et que cette société américaine serait dédommée de son prêt de 150 millions de dollars par l'octroi de permis de recherche et par des livraisons de pétrole. Le Président congolais s'est engagé à ce que les intérêts d'Elf ne soient pas lésés.

Le Président Lissouba demande également, en attendant la négociation du prêt de 750 millions de dollars qu'il souhaite obtenir, un prêt à court terme d'un milliard de francs garanti par un montage financier d'Elf-Congo. (Il s'agit surtout d'assurer le paiement des salaires des fonctionnaires pour les mois à venir).

Elf, qui vient de recevoir le Ministre des Finances congolais, sans s'engager sur la somme demandée, a toutefois accepté de garantir par le versement anticipé de dividendes, le paiement des salaires pour les mois d'août et septembre.



Général QUESNOT



Dominique PIN